

	<h2>Fiche signalétique</h2>	<p>24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle: Dans Les Etats-Unis: Appel 1-800-222-1222.</p>
		<p>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</p>
		<p>Urgence transport/Centre national de Réponse:</p>
		<p>1-800-535-5053 1-352-323-3500</p>
<p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p>		

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	Dynaflex 230 - All Colors	Date de Révision:	10/26/2018
Product UPC Number:	070798181120, 070798183018, 070798183025, 070798183063, 070798184121, 070798183032, 070798182806, 070798183001, 070798182851, 070798182561, 070798058941, 070798117655, 070798184169	Remplace:	6/19/2015
Fabricant:	DAP Products Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Product Use/Class:	calfeurant
	Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com	SDS No:	00010001001
	Emergency Telephone: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222	Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales

2. Identification des dangers

Classification SGH

Pas une substance ou un mélange dangereux.

Symboles du produit

aucun

Mention d'avertissement

Pas une substance ou un mélange dangereux.

Dangers spécifiques

5% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Pierre à chaux	1317-65-3	30-60	Pas d'information	Pas d'information
Dibenzoate d'oxybis(propanol)	27138-31-4	5-10	Pas d'information	Pas d'information
Dibenzoate du diéthylène glycol	120-55-8	1-5	GHS07	H312
Diethylene Glycol Monobenzoate	20587-61-5	1-5	Pas d'information	Pas d'information
Distillat paraffinique lourd raffiné au solvant	64741-88-4	1-5	GHS06	H331
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.5-1.5	Pas d'information	Pas d'information
Éthylène glycol	107-21-1	0.5-1.5	GHS07	H332
Silice amorphe	7631-86-9	0.5-1.5	GHS07	H332
Noir de carbone	1333-86-4	0.1-1.0	GHS02	H251
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	GHS07	H302

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: Ce produit ne devrait pas présenter de danger d'inhalation dans des conditions ambiantes. Si la respiration est difficile, quitter la zone et aller à l'air frais. Si le malaise persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, lavez immédiatement avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Pas d'information

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Arroser le Brouillard

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Portez l'équipement de protection personnelle qui s'impose. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Laver vigoureusement après la manipulation.

Stockage: Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Pierre à chaux	N.E.	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Dibenzoate d'oxybis(propanol)	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Dibenzoate du diéthylène glycol	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Diethylene Glycol Monobenzoate	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Distillat paraffinique lourd raffiné au solvant	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Dioxyde de titane	10 mg/m3 TWA	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust	N.E.
Éthylène glycol	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.

Silice amorphe	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Noir de carbone	3 mg/m3 TWA	N.E.	3.5 mg/m3 TWA	N.E.
	inhalable particulate matter			
Silice cristalline	0.025 mg/m3 TWA	N.E.	50 µg/m3 TWA	N.E.
	respirable particulate matter			

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m3) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures.



Protection de la peau: gants en caoutchouc



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: inutile dans les conditions normales d'utilisation.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Coloré	Etat Physique:	Encre Grasse
Odeur :	L Ammoniaque très Insignifiante	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Densité, g/cm3:	1.43 - 1.66	pH:	Entre 7,0 et 12,0
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Established
Solubilité dans l'eau:	Pas d'information	Partition Coeff., n-octanol/water:	Pas Etabli.
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Limites d'explosion, %:	N.E. - N.E.
Plage du point d'ébullition:	100 - 100	Température d'auto-inflammation	Pas Etabli.
Point d'éclair minimum, ° C:	100	Pression de vapeur, en mmHg:	Pas Etabli.
Taux d'évaporation:	Plus lent Que Acétate de n-Butyl	Méthode Flash:	Seta A Fermé la Tasse
Densité de vapeur:	Plus lourd Qu'Aérier	Flammability, NFPA:	Ininflammable
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair a déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif.

INCOMPATIBILITÉ: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Inhalation: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une légère irritation du système respiratoire (nez, bouche, muqueuses).

Contact avec la peau: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Un contact excessif et répété avec la peau peut causer une légère irritation.

Contact avec les yeux: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

Ingestion: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Une dose unique administrée oralement présente une très faible toxicité. La quantité ingérée lors d'un incident ou durant la manipulation industrielle ne devrait pas causer de lésion, toutefois, l'ingestion d'une grande quantité pourrait causer des lésions. L'ingestion d'éthylène glycol peut causer une irritation du système gastro-intestinal, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et la mort si la quantité ingérée est suffisante.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. Une exposition excessive et répétée à l'éthylène glycol peut causer des lésions aux reins et au foie. Les études en laboratoire menées sur des animaux ont démontré que l'inhalation répétée d'éthylène glycol cause des changements néfastes du système cardiovasculaire. Lors d'études en laboratoire sur les animaux, il a été démontré que l'éthylène glycol cause des anomalies congénitales.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
1317-65-3	Pierre à chaux	6450 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	>20 mg/L
27138-31-4	Dibenzoate d'oxybis(propanol)	5368 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>200 mg/L Rat
120-55-8	Dibenzoate du diéthylène glycol	2830 mg/kg Rat	2000 mg/kg Rabbit	>200 mg/L Rat
20587-61-5	Diethylene Glycol Monobenzoate	N.I.	N.I.	N.I.
64741-88-4	Distillat paraffinique lourd raffiné au solvant	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	2.18 mg/L Rat
13463-67-7	Dioxyde de titane	>10000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
107-21-1	Éthylène glycol	4700 mg/kg Rat	9530 mg/kg Rabbit	N.I.
7631-86-9	Silice amorphe	>3300 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
1333-86-4	Noir de carbone	>15400 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
14808-60-7	Silice cristalline	500 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	>20 mg/L

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Portez l'équipement de protection personnelle qui s'impose. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA:	Pas Applicable
approprié Nom d'expédition:	Pas Régulé.
Nom technique:	Pas Applicable
Catégorie de risque:	Pas Applicable
Sous-classe de danger:	Pas Applicable
Groupe d'emballage:	Pas Applicable

15. Informations réglementaires

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>
Éthylène glycol	107-21-1

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États-Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 10/26/2018 **Remplace:** 6/19/2015

MOTIF DE LA RÉVISION: Revision Description Changed
 Product Composition Changed
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
 01 - Product Information
 05 - Flammability Information
 09 - Physical & Chemical Information
 11 - Toxicological Information
 14 - Transportation Information
 15 - Regulatory Information
 16 - Other Information
 Revision Statement(s) Changed

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
1	1	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 38.2

COV du matériau, g/L: 27

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 0.30

VOC Actual, Wt/Wt%: 1.9

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS02



GHS06



GHS07



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.

